

## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION	11
LES UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME BTS PI	11
UNITÉ 3 : CONSEIL EN INGÉNIERIE DE L'IMMOBILIER	12
L'ANALYSE DU STATUT JURIDIQUE DES PERSONNES	15
CHAPITRE 5   LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE : LES LIBÉRALITÉS	19
NOTION DE CAUSE	19
LES LIBÉRALITÉS AVEC CHARGES OU CONDITIONNELLES	20
LES FORMES DE DONATION ENTRE VIFS	21
LE PRINCIPE DE L'IRRÉVOCABILITÉ DES DONATIONS (« DONNER ET RETENIR NE VAUT »)	22
LA DONATION SIMPLE	25
LA DONATION-PARTAGE (OU PARTAGE D'ASCENDANT OU ENCORE PARTAGE ANTICIPÉ)	29
LES LIBÉRALITÉS ENTRE ÉPOUX	31
LES LIBÉRALITÉS GRADUELLES OU RÉSIDUELLES	32
LES DIFFÉRENTS TESTAMENTS ET LEUR VALIDITÉ	33
CONDITIONS DE FOND DES TESTAMENTS	35
LE CONTENU DU TESTAMENT	35
LA NULLITÉ ET LA RÉVOCATION DES TESTAMENTS	38
CHAPITRE 6   LA TRANSMISSION DE PATRIMOINE À CAUSE DE MORT :	
LA SUCCESSION	41
INTRODUCTION	41
LA DÉVOLUTION LÉGALE EN L'ABSENCE DE CONJOINT SURVIVANT	42
LA DÉVOLUTION EN PRÉSENCE D'UN CONJOINT SURVIVANT	46
L'OPTION SUCCESSORALE	50
SUCCESSION VACANTE OU EN DÉSHÉRENCE	53
LA RÉSERVE ET LA QUOTITÉ DISPONIBLE	53
CHAPITRE 7   LE COMMERÇANT PERSONNE PHYSIQUE	61
L'ATTRIBUTION DE LA QUALITÉ DE COMMERÇANT	61
L'ACCÈS AU STATUT DE COMMERÇANT	62
LES OBLIGATIONS DU COMMERÇANT	64
LE PATRIMOINE DU COMMERÇANT	65

CHAPITRE 8   LES FORMES JURIDIQUES DES GROUPEMENTS ET DES SOCIÉTÉS	
ET LEURS CONSÉQUENCES PATRIMONIALES	67
LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)	67
L'ENTREPRISE UNIPERSONNELLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (EURL)	67
LA SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SELARL)	68
LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA)	68
LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS)	68
LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE (SASU)	69
LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF (SNC)	69
LA SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (SCP)	69
5 LA CONCLUSION DES CONTRATS ET LEUR EXÉCUTION	<b>7</b> 5
CHAPITRE 1   LES CONTRATS	79
CLASSIFICATION DES CONTRATS	79
LA FORMATION DES CONTRATS	82
LES EFFETS DU CONTRAT	90
SANCTION DE L'INEXÉCUTION DU CONTRAT	93
CHAPITRE 2   LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE	95
NOTION DE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE	95
CONDITIONS DE FONDS	95
EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ	96
CHAPITRE 3   LES ACTES JURIDIQUES LIÉS À L'IMMOBILIER	99
LA PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE (PUV)	99
LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE (PSV)	100
LA PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT	101
L'ACTE NOTARIÉ	102
L'AVANT-CONTRAT SOUS-SEING-PRIVÉ	102
LES DIFFÉRENCES ENTRE L'AVANT-CONTRAT AUTHENTIQUE ET SOUS-SEING-PRIVÉ	102
LE PACTE DE PRÉFÉRENCE	103
COMMENT CHOISIR ENTRE PUV ET PSV ?	104
CONDITIONS IMPOSÉES PAR LA LOI	105
CONDITIONS SUSPENSIVES OU RÉSOLUTOIRES	105
L'ACQUÉREUR CONCERNÉ	106
LES ACTES CONCERNÉS	106
LES OPÉRATIONS CONCERNÉES	106
PARTIE À L'ACTE ET INTERVENANT	108
L'OBJET DU CONTRAT	110

MODALITÉS PARTICULIÈRES	111
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DE JOUISSANCE	111
LE PRIX	114
DIFFÉRENTES CONDITIONS SUSPENSIVES	116
LES DROITS DE PRÉEMPTION	117
LA CLAUSE PÉNALE	119
VERSEMENT PAR L'ACQUÉREUR À L'AVANT-CONTRAT	120
LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'AVANT-CONTRAT	120
LES DIAGNOSTICS TECHNIQUES ET LES INDICATIONS OBLIGATOIRES	121
LE CONTRAT PRÉLIMINAIRE OU DE RÉSERVATION	126
L'ACTE DE VENTE	127
LES GARANTIES D'ACHÈVEMENT	128
6 LA PRISE EN COMPTE DE LA RESPONSABILITÉ	133
CHAPITRE 1   LA DISTINCTION ENTRE RESPONSABILITÉ CIVILE & PÉNALE	137
CHAPITRE 2   LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET/OU PÉNALE DU PROFESSIONNEL	
DE L'IMMOBILIER	139
LA RESPONSABILITÉ CIVILE	139
LA RESPONSABILITÉ PÉNALE	141
L'ENCADREMENT & LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE TRANSACTION & DE GESTION IMMOBILIÈRE	142
CHAPITRE 3   LES ASSURANCES SPÉCIFIQUES DE L'IMMOBILIER	143
LA RESPONSABILITÉ DÉCENNALE ET BIENNALE	143
LA GARANTIE DU PARFAIT ACHÈVEMENT	143
RESPONSABILITÉS CONTRACTUELLES ET DÉLICTUELLES DU CONSTRUCTEUR	144
LA GESTION DE LA RELATION DE TRAVAIL	149
CHAPITRE 1   LE RÉGIME JURIDIQUE DU SALARIÉ ET DU TRAVAILLER	
INDÉPENDANT	153
LE NÉGOCIATEUR SALARIÉ	153
LE NÉGOCIATEUR AGENT COMMERCIAL	154
CHAPITRE 2   LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS	157
CHAPITRE 3   LA PROTECTION DES SALARIÉS	163
LA PROTECTION DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES DES SALARIÉS	163
LES LIBERTÉS COLLECTIVES DES SALARIÉS	164
LA PROTECTION DES SALARIÉS PAR L'ORDRE PUBLIC SOCIAL	165

8 CORRIGÉS	173
LA PRIME ANNIVERSAIRE DANS LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'IMMOBILIER	169
LA DÉMISSION & LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DANS LA CONVENTION COLLEC L'IMMOBILIER	CTIVE DE 169
L'ARRÊT MALADIE DANS LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'IMMOBILIER	169
LES CONGÉS DANS LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'IMMOBILIER	168
LES SALAIRES DANS LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'IMMOBILIER	167
CHAPITRE 4   LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'IMMOBILIER	167